

RÈGLEMENT OFFICIEL ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS « DÉCEMBRE INOUBLIABLE » de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) Du 1^{er} au 31 décembre 2024

Chaque jour entre le 1^{er} décembre 2024 et le 31 décembre 2024, le concours « Décembre inoubliable » de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) proposera une offre sous forme de promotion ou de concours. Pour être admissibles, les participants devront avoir un compte alc.ca valide et se connecter à leur compte alc.ca pour connaître la promotion ou le concours du jour. Pour que l'offre du jour soit activée, les participants devront gratter entièrement la case du jour.

« Décembre inoubliable » comportera deux (2) volets : (1) une promotion quotidienne ou un concours quotidien et (2) un tirage pour l'un (1) des cinq (5) gros lots de 10 000 \$ qui seront tirés à la fin de la promotion. Chaque fois qu'un joueur participera à la promotion ou au concours du jour (en grattant entièrement la case et en effectuant l'action requise), il obtiendra une (1) participation au tirage d'un gros lot. Tous les concours quotidiens ainsi que les promotions et les tirages de gros lots de « Décembre inoubliable » seront soumis au présent règlement officiel et aux conditions générales du concours.

De plus, la promotion offrira une case supplémentaire à gratter lors de cinq (5) jours bonis. Les cases bonis proposeront aux utilisateurs une deuxième offre ou une offre boni ce jour-là pour leur permettre de gagner des lots supplémentaires. Ces cases pourraient être appelées les cases Bonis.

COMMENT PARTICIPER

1. Les participants pourront accéder à l'adresse https://2chancefr.alc.ca/default.aspx?p=c_2ch2412_home pour découvrir l'offre du jour. Un jour est considéré comme allant de 0 h 0 min 0 s à 23 h 59 min 59 s (HA).
2. Lors de certains jours bonis, les utilisateurs auront la possibilité de gratter deux offres : l'offre du jour ainsi que la case Boni.
3. Chaque jour où un joueur participera à la promotion ou au concours, il obtiendra une (1) participation au tirage d'un gros lot [limite d'une (1) participation par jour].
4. Pour être admissibles, les participants devront se connecter à leur compte et gratter la case du jour pour dévoiler l'offre. Les participants ne recevront pas l'offre si la case du jour n'est pas grattée. Les participants n'auront pas besoin d'effectuer un achat pour cliquer ou toucher l'icône animée afin de dévoiler l'offre. Les participants pourraient devoir effectuer un achat pour profiter des offres promotionnelles dévoilées dans le calendrier. Les participants qui gagneront un code d'argent promotionnel alc.ca verront leur code affiché avec sa date d'expiration, et il sera également gardé sur la page d'historique 2Chance des participants.
5. Les concours et les promotions seront ouverts aux résidents du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard* âgés de dix-neuf (19) ans ou plus et résidant au Canada atlantique, à l'exception des employés de Loto Atlantique et de l'agence de référence Revolve et des membres de la famille immédiate des personnes susmentionnées. Par « famille immédiate », on entend le conjoint, le frère, la sœur, le parent ou l'enfant d'un employé mentionné ci-dessus, qui vit au domicile de cet employé.

6. Chaque offre quotidienne sera disponible le jour en question uniquement de 0 h 0 min à 23 h 59 min (HA), sauf les offres chez les détaillants. Une fois qu'une offre chez un détaillant aura été grattée, l'offre se prolongera jusqu'à la fin du jour ouvrable suivant pour permettre aux joueurs de disposer du temps nécessaire pour acheter leurs billets et les inscrire au concours. Par exemple, si un joueur gratte une case le vendredi 6 décembre à 23 h, il aura jusqu'au samedi 7 décembre à 23 h 59 (HA) pour inscrire ses billets achetés chez des détaillants pour l'offre du 6 décembre. Les joueurs ne pourront dévoiler que l'offre du jour et ne seront pas admissibles aux offres de jours antérieurs pour lesquels ils n'auront pas gratté la case.
*Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

TIRAGE AU SORT DU BONUS D'INSCRIPTION

Jouez pour gagner une carte-cadeau de 2 500 \$ échangeable contre un voyage par avion – uniquement pour les comptes nouvellement créés

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 25 novembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 31 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque utilisateur qui créera un compte sur alc.ca et qui participera au concours « Décembre inoubliable » en générant au moins une (1) participation au concours sera automatiquement inscrit au tirage d'un bon de voyage de 2 500 \$. Pour être admissible, le participant devra satisfaire aux deux (2) conditions suivantes :
 - a. Les utilisateurs deviendront admissibles en créant un compte alc.ca vérifié entre le 25 novembre 2024 à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), et le 31 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA).
 - b. Pour être admissibles après avoir créé un compte, les utilisateurs devront gratter une case de « Décembre inoubliable » entre le 1^{er} décembre 2024 à 0 h 0 min 0 s (HA) et le 31 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA) (ou utiliser la méthode de participation sans achat nécessaire pendant cette période).
2. Les gagnants auront sept jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
3. Aucun achat nécessaire.

Tirages et lots

Description du lot : Carte-cadeau de 2 500 \$ échangeable contre un voyage par avion

Valeur totale du lot : 2 500 \$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.

2. Il s'agit d'un concours en ligne uniquement pour les joueurs qui n'ont pas de compte alc.ca (pour lequel l'âge aura été vérifié) avant la période du concours. Ce concours ne s'adresse pas aux joueurs qui ont actuellement un compte alc.ca. Les nouveaux titulaires de comptes alc.ca devront faire vérifier leur compte alc.ca avant d'être admissibles au lot.
3. Date du tirage : 10 janvier 2024 (ou dès que possible après cette date)

CALENDRIER DES CONCOURS ET DES PROMOTIONS

1^{er} décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner 1 des 2 lots de 3 000 \$ en argent.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 1^{er} décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 1^{er} décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants pourront obtenir un maximum de 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner un (1) des deux (2) lots de 3 000 \$ en argent. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 5 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

2 décembre 2024 : Obtenez un code d'argent promotionnel de 2 \$ (pour les 18 000 premiers participants).

Période de la promotion : La période de la promotion commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 2 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 2 décembre 2024.

Les 18 000 premiers participants sur alc.ca qui gratteront la case applicable obtiendront un code promotionnel alc.ca de 2 \$. Le code s'affichera dans une fenêtre contextuelle après que le joueur aura gratté la case. Le joueur pourra aussi y avoir accès en retournant au calendrier plus tard ou en consultant l'historique de son compte 2Chance.

Expiration du code : 2 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA).

Les autres participants (ceux qui suivront les 18 000 premiers participants) qui gratteront la case applicable obtiendront cinq (5) participations en prime pour le tirage du grand prix.

Les récompenses promotionnelles peuvent être utilisées uniquement pour des achats sur alc.ca. Elles ne sont pas échangeables contre de l'argent comptant ou l'équivalent en argent. Cette promotion n'est pas transférable.

JOUR BONI (2 décembre 2024) : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 2 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 2 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les participants obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot pour chaque mise de 5 \$ à n'importe quel jeu sur alc.ca.

L'offre sera valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

3 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'une des 90 cartes-cadeaux d'essence électroniques. D'une valeur de 50 \$ chacune.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 3 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 3 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants pourront obtenir un maximum de 100 participations à ce tirage.
3. Voir le processus de réclamation d'un lot et de remise des cartes-cadeaux électroniques ci-dessous.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des quatre-vingt-dix (90) cartes-cadeaux d'essence de 50 \$. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 12 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

4 décembre 2024 : Obtenez 7 fois plus de participations à 2Chance.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 4 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 4 décembre 2024.

Les participants obtiendront 7 fois plus de participations à 2Chance à l'achat de jeux Lots instantanés et sur Casino*. Le règlement du concours 2Chance s'applique :

https://2chancefr.alc.ca/default.aspx?p=c_2ch21_rules

Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

5 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'un des deux téléphones intelligents.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 5 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 5 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* sur alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants pourront obtenir un maximum de 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner l'un (1) des deux (2) téléphones intelligents.

Valeur totale des lots : 1 500 \$ X 2 = 3 000 \$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 12 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

6 décembre 2024 : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 6 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 7 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les utilisateurs qui miseront 5 \$ à un jeu sur alc.ca ou qui soumettront des billets admissibles achetés chez des détaillants pour une valeur de 5 \$ dans le cadre de « Décembre inoubliable » obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

7 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir une chance de gagner l'une des deux cartes-cadeaux échangeables contre un voyage par avion. D'une valeur de 1 000 \$ chacune.

Période du concours : le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 7 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 7 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des deux (2) cartes-cadeaux échangeables contre un voyage par avion.

Valeur totale des lots : 1 000 \$ X 2 = 2 000 \$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 13 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

8 décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner 1 des 3 lots de 1 000 \$ en argent.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 8 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 8 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner un (1) de trois (3) lots de 1 000 \$ en argent. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 19 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

9 décembre 2024 : Obtenez un code d'argent promotionnel de 2 \$ (pour les 19 000 premiers participants).

Période de la promotion : La période de la promotion commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 9 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Atlantique (HA), le 9 décembre 2024.

Les 19 000 premiers participants sur alc.ca qui gratteront la case applicable recevront un code promotionnel alc.ca de 2 \$. Le code s'affichera dans une fenêtre contextuelle après que la case aura été grattée. Le joueur pourra aussi y avoir accès en retournant au calendrier plus tard ou en consultant l'historique de son compte 2Chance.

Expiration du code : 9 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA).

Les autres participants (ceux qui suivront les 19 000 premiers participants) qui gratteront la case applicable obtiendront cinq (5) participations en prime pour le tirage du grand prix.

Les récompenses promotionnelles peuvent être utilisées uniquement pour des achats sur alc.ca. Elles ne sont pas échangeables contre de l'argent comptant ou l'équivalent en argent. Cette promotion n'est pas transférable.

JOUR BONI (9 décembre 2024) : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 9 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 9 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les participants obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot pour chaque mise de 5 \$ à n'importe quel jeu sur alc.ca.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

10 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'une des 25 cartes-cadeaux électroniques échangeables dans une quincaillerie. D'une valeur de 100 \$ chacune.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 10 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 10 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* sur alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Voir le processus de réclamation d'un lot et de remise des cartes-cadeaux électroniques ci-dessous.

4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des vingt-cinq (25) cartes-cadeaux de 100 \$ échangeables dans une quincaillerie. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 19 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

11 décembre 2024 : Obtenez 8 fois plus de participations à 2Chance.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 11 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 11 décembre 2024.

Les participants obtiendront 8 fois plus de participations à 2Chance à l'achat de jeux Lots instantanés et sur Casino*. Le règlement du concours 2Chance s'applique :

https://2chancefr.alc.ca/default.aspx?p=c_2ch21_rules

Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

12 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'un des deux ensembles de glacière et tasses.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 12 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 12 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner l'un (1) des deux (2) ensembles de glacière et tasses d'une valeur de 442 \$. Le lot comprend une glacière souple de 12 po et deux (2) tasses avec paille de 1,2 L.

Valeur totale des lots : $442 \$ \times 2 = 884 \$$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 20 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

13 décembre 2024 : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 13 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 14 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les utilisateurs qui miseront 5 \$ à un jeu sur alc.ca ou qui soumettront des billets admissibles achetés chez des détaillants pour une valeur de 5 \$ dans le cadre de « Décembre inoubliable » obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

14 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'un des deux foyers portables. D'une valeur de 370 \$ chacun.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 14 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 14 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner l'un (1) des deux (2) foyers portables.

Valeur totale des lots : $370 \$ \times 2 = 740 \$$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 20 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

15 décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner 1 lot de 4 000 \$ en argent.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 15 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 15 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner un (1) lot de 4 000 \$ en argent. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 29 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

16 décembre 2024 : Obtenez un code d'argent promotionnel de 2 \$ (pour les 20 000 premiers participants).

Période de la promotion : La période de la promotion commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 16 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Atlantique (HA), le 16 décembre 2024.

Les 20 000 premiers participants sur alc.ca qui gratteront la case applicable recevront un code promotionnel alc.ca de 2 \$. Le code s'affichera dans une fenêtre contextuelle après que la case aura été grattée. Le joueur pourra aussi y avoir accès en retournant au calendrier plus tard ou en consultant l'historique de son compte 2Chance.

Expiration du code : 16 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA).

Les autres participants (ceux qui suivront les 20 000 premiers participants) qui gratteront la case applicable obtiendront cinq (5) participations en prime pour le tirage du grand prix.

Les récompenses promotionnelles peuvent être utilisées uniquement pour des achats sur alc.ca. Ils ne sont pas échangeables contre de l'argent comptant ou l'équivalent en argent. Cette promotion n'est pas transférable.

JOUR BONI (16 décembre 2024) : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 16 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 16 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les participants obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot pour chaque mise de 5 \$ à n'importe quel jeu sur alc.ca.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

17 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'une des 25 cartes-cadeaux électroniques échangeables dans un magasin d'articles de sport. D'une valeur de 50 \$ chacune.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 17 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 17 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Voir le processus de réclamation d'un lot et de remise des cartes-cadeaux électroniques ci-dessous.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des vingt-cinq (25) cartes-cadeaux de 50 \$ échangeable dans un magasin d'articles de sport. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 29 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

18 décembre 2024 : Obtenez 9 fois plus de participations à 2Chance.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 18 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 18 décembre 2024.

Les participants obtiendront 9 fois plus de participations à 2Chance à l'achat de jeux Lots instantanés et sur Casino*. Le règlement du concours 2Chance s'applique :

https://2chancefr.alc.ca/default.aspx?p=c_2ch21_rules

Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

19 décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner une paire de billets VIP pour le Festival de musique de Cavendish Beach 2025. D'une valeur de 649 \$ chacun.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 19 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 19 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.

2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner une (1) paire de billets VIP pour le Festival de musique de Cavendish Beach 2025.

Valeur totale du lot : $649 \$ \times 2 = 1\,298 \$$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 30 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

20 décembre 2024 : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 20 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 21 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les utilisateurs qui miseront 5 \$ à un jeu sur alc.ca ou qui soumettront des billets admissibles achetés chez des détaillants pour une valeur de 5 \$ dans le cadre de « Décembre inoubliable » obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

21 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'un des deux ensembles d'appareils de cuisine. D'une valeur de 560 \$ chacun.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 21 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 21 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots

Description du lot : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'un (1) des deux (2) ensembles d'appareils de cuisine. Chaque lot comprend une machine à café (ordinaire et expresso), une sorbetière et une friteuse à air chaud.

Valeur totale des lots : $560 \$ \times 2 = 1\,120 \$$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 30 décembre 2024 (ou dès que possible après cette date).

22 décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner 1 lot de 5 000 \$ en argent.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 22 décembre 2024, et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 22 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner un (1) lot de 5 000 \$ en argent. Limite d'un lot par participant.

2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 3 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

23 décembre 2024 : Obtenez un code d'argent promotionnel de 2 \$ (pour les 21 000 premiers participants).

Période de la promotion : La période de promotion commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 23 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 23 décembre 2024.

Les 21 000 premiers participants sur alc.ca qui gratteront la case applicable obtiendront un code promotionnel alc.ca de 2 \$. Le code s'affichera dans une fenêtre contextuelle après que la case aura été grattée. Le joueur pourra aussi y avoir accès en retournant au calendrier plus tard ou en consultant l'historique de son compte 2Chance.

Expiration du code : 23 décembre 2024, à 23 h 59 min 59 s (HA).

Les autres participants (ceux qui suivront les 21 000 premiers participants) qui gratteront la case applicable obtiendront cinq (5) participations en prime pour le tirage du grand prix.

Les récompenses promotionnelles peuvent être utilisées uniquement pour des achats sur alc.ca. Ils ne sont pas échangeables contre de l'argent comptant ou l'équivalent en argent. Cette promotion n'est pas transférable.

JOUR BONI (23 décembre 2024) : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 23 décembre 2024, et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 23 décembre 2024.

Pendant la période du concours, pour chaque mise de 5 \$ à un jeu sur alc.ca, les participants obtiendront une (1) participation automatique au tirage d'un gros lot.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

24 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'une des 165 cartes-cadeaux échangeables contre des cafés. D'une valeur de 25 \$ chacune.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 24 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 24 décembre 2024.

Pour participer à ce concours

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Voir le processus de réclamation d'un lot et de remise des cartes-cadeaux électroniques ci-dessous.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des cent soixante-cinq (165) cartes-cadeaux de 25 \$ échangeables contre des cafés. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 3 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

25 décembre 2024 : Obtenez 10 fois plus de participations à 2Chance.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 25 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 25 décembre 2024.

Les participants obtiendront 10 fois plus de participations à 2Chance à l'achat de jeux Lots instantanés et sur Casino*. Le règlement du concours 2Chance s'applique :

https://2chancefr.alc.ca/default.aspx?p=c_2ch21_rules

Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

26 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou de sur Casino* pour courir la chance de l'un des deux casques d'écoute.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 26 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 26 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* sur alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner l'un (1) des deux (2) casques d'écoute.

Valeur totale des lots : $779 \$ \times 2 = 1\,558 \$$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 4 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

27 décembre 2024 : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage d'un gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 27 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 28 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les utilisateurs qui miseront 5 \$ à un jeu sur alc.ca ou qui soumettront des billets admissibles achetés chez des détaillants pour une valeur de 5 \$ dans le cadre de « Décembre inoubliable » obtiendront une (1) participation automatique au tirage du gros lot.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

28 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner un téléviseur intelligent de 85 pouces.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 28 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 28 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots

Description du lot : Un joueur aura la chance de gagner un (1) téléviseur intelligent de 85 pouces (2024).

Valeur totale du lot : 3 009 \$

1. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
2. Ce lot n'est pas échangeable contre l'équivalent en argent.
3. Date du tirage : 4 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

29 décembre 2024 : Jouez à un jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner 1 lot de 6 000 \$ en argent.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 29 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 29 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner un (1) lot de 6 000 \$ en argent. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de

procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.

3. Date du tirage : 9 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

30 décembre 2024 : Obtenez un code d'argent promotionnel de 2 \$ (pour les 22 000 premiers participants).

Période de la promotion : La période de la promotion commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 30 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Atlantique (HA), le 30 décembre 2024.

Les 22 000 premiers participants sur alc.ca qui gratteront la case applicable obtiendront un code promotionnel alc.ca de 2 \$. Le code s'affichera dans une fenêtre contextuelle après que la case aura été grattée. Le joueur pourra aussi y avoir accès en retournant au calendrier plus tard ou en consultant l'historique de son compte 2Chance.

Expiration du code : 30 décembre 2024 à 23 h 59 min 59 s (HA).

Les autres participants (ceux qui suivront les 22 000 premiers participants) qui gratteront la case applicable obtiendront cinq (5) participations en prime pour le tirage du grand prix.

Les récompenses promotionnelles peuvent être utilisées uniquement pour des achats sur alc.ca. Ils ne sont pas échangeables contre de l'argent comptant ou l'équivalent en argent. Cette promotion n'est pas transférable.

JOUR BONI (30 décembre 2024) : Jouez pour obtenir des participations en prime au tirage du gros lot.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 30 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 30 décembre 2024.

Pendant la période du concours, les participants recevront automatiquement une (1) participation au tirage du gros lot pour chaque mise de 5 \$ à n'importe quel jeu sur alc.ca.

L'offre est valable pour un maximum de 100 participations en prime. Aucun achat nécessaire.

31 décembre 2024 : Jouez à n'importe quel jeu Lots instantanés ou sur Casino* pour courir la chance de gagner l'une des 60 cartes-cadeaux électroniques pour magasiner en ligne. D'une valeur de 100 \$ chacune.

Période du concours : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 31 décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 31 décembre 2024.

Pour participer à ce concours :

1. Pendant la période du concours, chaque mise de 5 \$ à des jeux Lots instantanés ou sur Casino* à alc.ca donnera au membre alc.ca une (1) participation automatique au tirage pour courir la chance de gagner.
2. Les participants peuvent obtenir jusqu'à 100 participations à ce tirage.
3. Voir le processus de réclamation d'un lot et de remise des cartes-cadeaux électroniques ci-dessous.
4. Aucun achat nécessaire. *Les jeux sur Casino ne sont pas offerts aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tirages et lots :

1. Un joueur aura la chance de gagner l'une (1) des soixante (60) cartes-cadeaux de 100 \$ pour magasiner en ligne. Limite d'un lot par participant.
2. Les chances de gagner un lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
3. Date du tirage : 9 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

TIRAGE DE GROS LOTS

Période du concours de gros lots : Le concours commencera à 0 h 0 min 0 s, heure de l'Atlantique (HA), le 1^{er} décembre 2024 et se terminera à 23 h 59 min 59 s (HA) le 31 décembre 2024.

Pour participer à ce concours : Toutes les participations valides obtenues pour le tirage de gros lots comme il est indiqué ci-dessus sont des participations automatiques au tirage pour courir la chance de gagner un (1) des cinq (5) gros lots de 10 000 \$.

1. Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à 956 participations à ce tirage.
2. Les gagnants auront sept (7) jours pour fournir leurs renseignements une fois qu'un représentant de Loto Atlantique aura communiqué avec eux par courriel.
3. Les chances de gagner un gros lot dépendront du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Si le gagnant potentiel n'a pas communiqué avec la SLA dans les sept (7) jours après avoir été contacté, la SLA aura le droit de le déclarer inadmissible et de procéder au tirage d'un autre gagnant, qui obtiendra le même lot. La SLA sera entièrement libérée et déchargée de toute obligation ou responsabilité à cet égard. Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et un autre gagnant sera tiré au sort et obtiendra le même lot.
4. Date du tirage : 10 janvier 2025 (ou dès que possible après cette date).

Cette offre est régie par les présentes conditions générales. Les décisions de la SLA concernant ce concours seront définitives pour toute question de fait, d'interprétation, d'admissibilité ou de procédure. Loto Atlantique se réserve le droit de modifier ou de retirer cette offre en tout temps et sans préavis.

ADMISSIBILITÉ AUX CONCOURS

Ce calendrier d'offres est commandité par la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et s'adresse aux résidents du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont âgés de dix-neuf (19) ans ou plus et qui résident au Canada atlantique, à l'exception des employés de Loto Atlantique et de l'agence de référence Revolve et des membres de la famille immédiate des personnes susmentionnées. Par « famille immédiate », on entend le conjoint, le frère, la sœur, le parent ou l'enfant d'un employé mentionné ci-dessus, qui vit au domicile de cet employé.

Remarque : Toute personne qui fournira de faux renseignements lors de son inscription ne sera pas admissible à un lot si elle gagne.

Aucun achat n'est nécessaire pour participer aux concours. Les participants peuvent obtenir une participation en ligne pour le bonus d'inscription, les concours quotidiens et le tirage d'un gros lot, qui sera ajoutée par un responsable des concours de Loto Atlantique. Pour l'obtenir, ils doivent envoyer un texte unique et original de 200 mots indiquant la raison pour laquelle ils souhaitent gagner le lot, le tirage quotidien auquel ils souhaitent participer ainsi que leur nom d'utilisateur sur alc.ca. Une participation sans achat reçue pour un concours quotidien sera également incluse dans le tirage du gros lot. Loto Atlantique devra recevoir toutes les demandes de participation en ligne au plus tard à midi le jour du tirage, comme l'indique le règlement, pour le tirage quotidien en question. Chaque description de 200 mots devra porter explicitement sur le lot du tirage quotidien demandé. Les demandes de participation sans achat qui ne comportent pas d'adresse électronique valide associée à un compte alc.ca ne seront pas admissibles à recevoir une participation sans achat. Les textes uniques qui sont photocopiés, produits ou reproduits par des moyens mécaniques ou électroniques ou qui ne sont pas raisonnables, uniques et originaux seront déclarés nuls.

Limite de 100 demandes par tirage de lot quotidien. Aucune reproduction autorisée. Aucun système automatisé (y compris les robots, l'intelligence artificielle, etc.) ne peut être utilisé. Les participations ainsi soumises seront exclues du concours à la discrétion exclusive de la SLA. Les participants devront avoir un compte de membre alc.ca actif au moment d'envoyer la demande. Faites parvenir votre participation par courriel à decembertoremember@alc.ca en inscrivant la date du tirage et le lot dans la ligne d'objet. Limite d'une (1) participation en ligne par demande valide reçue par courriel.

Un participant peut gagner plus d'une fois pendant la durée de ce concours, mais il ne peut gagner qu'un (1) seul lot par tirage quotidien.

REMISE DES LOTS POUR LES CONCOURS

La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) tentera de communiquer avec le gagnant potentiel dans un délai d'un (1) jour ouvrable après le tirage (ou dès que possible par la suite). Si elle ne parvient pas à joindre le gagnant potentiel dans les sept (7) jours suivant sa première tentative de communication, la SLA se réserve le droit de déclarer inadmissible le gagnant potentiel; le cas échéant, le coupon de participation tiré immédiatement après celui du gagnant déclaré inadmissible sera admissible au lot qui aurait normalement été remis au participant précédemment sélectionné.

Une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement devra être fournie comme preuve d'identité et d'âge. Si le gagnant a moins de 19 ans, il sera déclaré inadmissible et on communiquera avec le gagnant potentiel suivant.

Les gagnants potentiels seront avisés au moyen des coordonnées fournies au moment de leur inscription. Il incombera aux participants de veiller à ce que les coordonnées de leur compte alc.ca soient à jour. Les gagnants potentiels seront contactés par téléphone ou depuis l'adresse de courriel AtlanticLotteryWinners@alc.ca

Le gagnant devra fournir le formulaire de décharge de Loto Atlantique dûment rempli, une preuve d'identité et le formulaire de choix de paiement en personne ou par numériseur ou télécopieur dans les sept (7) jours après avoir été contacté, à défaut de quoi il sera réputé avoir renoncé à son droit de recevoir le lot. Le formulaire de décharge et le formulaire de paiement de lot devront être remplis avant qu'un lot ne soit remis par Loto Atlantique.

RÉCLAMATION D'UN LOT ET REMISE DES CARTES-CADEAUX ÉLECTRONIQUES

Une fois sélectionnés comme gagnants admissibles, les participants recevront de promotionsgroup@mail.alc.ca un avis par courriel contenant un lien pour accéder à un formulaire de réclamation de lot et le remplir. Cet avis sera envoyé à l'adresse de courriel associée au compte alc.ca du participant. Il incombera aux participants de veiller à ce que les coordonnées de leur compte alc.ca soient à jour.

Les gagnants admissibles recevront également un avis sur leur page du concours « Décembre inoubliable » qui les invitera à remplir leur formulaire de réclamation de lot. Les participants devront être connectés à la page du concours pour voir cet avis.

Les gagnants admissibles disposeront d'environ cinq (5) jours à compter de la date de l'avis pour répondre correctement et sans aide à une question réglementaire d'arithmétique et soumettre le formulaire de réclamation de lot dans le délai indiqué. Si les gagnants admissibles ne répondent pas correctement à la question réglementaire ou ne soumettent pas le formulaire dans ce délai, ils seront déclarés inadmissibles et perdront leur lot.

Les gagnants admissibles ayant omis de remplir leur formulaire de réclamation de lot recevront un courriel de rappel environ trois (3) jours après l'avis initial.

Les gagnants admissibles qui soumettront avec succès leur formulaire de réclamation de lot recevront instantanément un autre courriel de promotionsgroup@mail.alc.ca contenant les informations relatives à leur carte-cadeau électronique à l'adresse de courriel associée à leur compte alc.ca.

Loto Atlantique ne sera pas responsable des codes de carte-cadeau perdus ou volés parce que le participant n'aura pas vérifié ou mis à jour correctement son adresse de courriel.

Les joueurs pourront également trouver le code de leur carte-cadeau électronique dans l'historique de 2Chance.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Partie concours uniquement : Pour être déclaré gagnant, le participant dont le coupon de participation sera tiré devra répondre correctement et sans aide à une question réglementaire d'arithmétique.
2. Partie concours uniquement : Les chances de gagner dépendront du nombre de participations reçues pour chaque tirage du concours.
3. Les membres qui s'inscriront de manière frauduleuse ou qui fourniront des renseignements faux ou trompeurs seront déclarés inadmissibles. La SLA ne sera pas tenue responsable des tentatives ratées de participation, quelle qu'en soit la raison.
4. En participant aux concours ou aux promotions, les joueurs accepteront de dégager la SLA et les détaillants de la SLA (collectivement les « parties dégagées »), ainsi que les actionnaires, les administrateurs, les directeurs, les employés et les mandataires des parties dégagées de toute réclamation, perte, dépense ou autre obligation résultant de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation de tout lot remis dans le cadre de ce concours.
5. Les décisions de la SLA concernant ces concours et promotions seront définitives pour toute question de fait, d'interprétation, d'admissibilité ou de procédure.
6. La Société des loteries de l'Atlantique se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de substituer un lot de valeur et de nature équivalentes à un lot indisponible pour des raisons échappant à sa volonté. Les lots non réclamés ne seront pas attribués.
7. Sauf mention contraire dans le présent règlement, les gagnants devront accepter leur lot tel quel.
8. En participant à ce concours, les gagnants accorderont à la Société des loteries de l'Atlantique et à ses mandataires le droit de rendre publics et de diffuser leur nom, leur image, leur adresse, leur voix, leurs déclarations et les photographies transmises sans autre rétribution que le lot remis.
9. Toutes les participations deviendront la propriété de la Société des loteries de l'Atlantique, qui se dégage de toute responsabilité pour les envois postaux, messages vocaux et courriels incompréhensibles, illisibles, perdus, en retard, retardés, détruits ou mal adressés ou pour toute erreur ou tout problème de fonctionnement informatique. Les demandes visant à obtenir le règlement officiel du concours ou les noms des gagnants pourront être envoyées par la poste à l'adresse suivante : Société des loteries de l'Atlantique, C.P. 5500, 922, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8W6 (une enveloppe affranchie portant l'adresse du demandeur devra être incluse). La SLA ne sera aucunement responsable de la saisie erronée ou inexacte de renseignements lors de l'inscription, de défaillances techniques, d'erreurs humaines ou techniques, d'erreurs de classement ou d'impression, de données ou de transmissions perdues, retardées ou incompréhensibles, d'omissions, d'interruptions, de suppressions, de défauts ou de défaillances liés à des lignes téléphoniques ou électroniques, à un réseau ou à du matériel informatique, à des logiciels ou à toute combinaison des facteurs

mentionnés ci-dessus. Les données et informations de participation falsifiées ou altérées seront rejetées. Si elle estime, à sa discrétion exclusive, pour quelque raison que ce soit, que le concours ne peut pas être tenu comme prévu à l'origine, ou si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la tenue en bonne et due forme du concours est compromise, notamment en raison d'un virus ou d'un bogue informatique, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, la SLA se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours, ou d'y mettre fin, y compris d'annuler tout moyen de participation, et de sélectionner un gagnant parmi les participations admissibles déjà reçues. La SLA se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement officiel n'ayant pas d'incidence importante sur les conditions générales du concours. Elle se réserve également le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible une personne qui a modifié frauduleusement le processus de participation ou le fonctionnement du concours, qui a contrevenu au règlement officiel ou qui perturbe de toute autre manière le concours.

10. Les concours et les promotions seront assujettis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. En s'inscrivant au concours ou à une promotion, chaque participant consent à ce que la SLA recueille, utilise et distribue ses renseignements personnels (c'est-à-dire des renseignements qui l'identifient, comme son nom, son adresse de courriel, son numéro de téléphone à domicile, son âge et son adresse à domicile) pour les besoins de la mise en œuvre, de l'administration et de l'exécution du concours ou de la promotion. La SLA ne vendra ou ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, sauf pour l'administration du concours ou de la promotion. Elle s'engage également à assurer la protection des renseignements personnels des participants et à prendre toutes les précautions nécessaires pour garder en sécurité leurs renseignements. Dans tous les cas, les renseignements seront conservés dans des installations sécurisées et protégées contre tout accès non autorisé. La SLA n'utilisera et ne divulguera les renseignements d'un joueur que pour les raisons pour lesquelles ils auront été recueillis, sauf si la loi l'exige, et ne conservera ces renseignements que le temps nécessaire pour réaliser ces objectifs, après quoi ils seront détruits de façon sécuritaire.
11. La Société des loteries de l'Atlantique n'est pas tenue de commencer, de poursuivre ou de mener à terme les concours et les promotions « Décembre inoubliable » ni d'attribuer des lots en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.
12. Tous les tirages seront effectués conformément aux procédures de tirage établies par la Société des loteries de l'Atlantique.
13. Le présent règlement officiel régit les concours et les promotions et doit être respecté. En cas de divergence entre le règlement officiel et tout autre document, le règlement officiel l'emporte sur l'ensemble des éléments incompatibles.
14. La SLA se réserve le droit d'annuler les concours et les promotions, en tout ou en partie, ou de reporter le concours pour quelque raison que ce soit et sans préavis, y compris en cas de force majeure.

Aussi disponible en français